

Délibération n°2016-03/23.001

OBJET

Élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau.

DATE DE CONVOCATION

23/03/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Pour : 10
Contre : 0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil seize, le 23 mars, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences, 5^{ème} étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean-GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Anne CABRIT, Catherine PRIMEVERT, Nathalie DELEPAULE, Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET et Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Assistait en outre : Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, suppléante de Monsieur Didier DOUSSET

Etaient absents excusés : Messieurs Didier GONZALES et Laurent LAFON



DELIBERATION N° 2016-03/23.001 DU 23 MARS 2016 RELATIVE À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** les statuts du Smer la Tégéval,
- VU** le règlement intérieur du Smer la Tégéval,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne (CD 94) n° 2016-1-1.3.3 du 15 février 2016 désignant les membres du CD 94 au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** l'arrêté de la Région Ile-de-France n°16-49 du 10 mars 2016 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 16-004 du 8 février 2016 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Tégéval,
- VU** le rapport présenté par le doyen de l'assemblée : Président de séance du Smer la Tégéval pour l'élection du Président,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, Président du Comité syndical du Smer la Tégéval,

DELIBERE

Article 1: Le Comité syndical la Tégéval élit comme Président et Vice-présidents :

Président : Pierre-Jean GRAVELLE	1 ^{er} Membre élu : Anne CABRIT
1 ^{er} Vice-président : Hélène de COMARMOND	2 ^{ème} Membre élu : Marie-Carole CIUNTU
2 ^{ème} Vice-président : Olivier DOSNE	3 ^{ème} Membre élus : Laurent LAFON
3 ^{ème} Vice-président : Didier DOUSSET	4 ^{ème} Membre élus : Nathalie DINNER
4 ^{ème} Vice-président : Didier GONZALES	5 ^{ème} Membre élus : Pierre GARZON

Article 2: Le Bureau du Comité syndical la Tégéval est composé comme suit :

Président : Pierre-Jean GRAVELLE	
1 ^{er} Vice-président titulaire : Hélène de COMARMOND	1 ^{er} Vice-président suppléant : Nathalie DINNER
2 ^{ème} Vice-président titulaire : Olivier DOSNE	2 ^{ème} Vice-président suppléant : Anne CABRIT
1 ^{er} membre élu titulaire : Didier DOUSSET	1 ^{er} membre élu suppléant : Nathalie DELEPAULE
2 ^{ème} membre élu titulaire : Didier GONZALES	2 ^{ème} membre élu suppléant : Catherine PRIMEVERT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval


Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 24 mars 2016

Le Président du Smer La Tégéval


Pierre-Jean GRAVELLE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau

Date de transmission de l'acte : 24/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 24/03/2016

Numéro de l'acte : 20160323001 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20160323-20160323001-DE

Date de décision : 23/03/2016

Acte transmis par : Severine NICOLEAU BERGERET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif